

Marc Jammet
Conseiller municipal de Mantes la Jolie

Conseil municipal du 21 mars 2011 - Question orale
Restitution des enregistrements.

Les débats de chaque conseil sont enregistrés. La restitution écrite en est réalisée par les services municipaux et envoyée notamment à chaque président de groupe.

C'est une très bonne chose - à mon avis - et je veux remercier ici le travail ingrat qu'effectue le personnel municipal concerné pour cette restitution.

Aussi est-il dommage que ce travail soit entaché par des problèmes matériels: panne, cassette défectueuse - qui semblent se multiplier ces derniers temps.

Par exemple, lors du dernier conseil municipal, l'enregistrement a été stoppé au moment même de votre information sur le rapport de la cour régionale des comptes d'Ile de France et a perduré ensuite pendant toutes les interventions des trois groupes de l'opposition .. avant de reprendre seulement au moment où vous nous expliquiez - en réponse - qu'il n'y avait aucune critique sur la gestion de la Ville dans ce rapport.

Vous comprendrez bien que "des esprits chagrins" - comme les nomme régulièrement Mr Santini dans sa tribune libre - pourraient se saisir de ces dysfonctionnements techniques pour dénier au hasard le droit de "quelquefois faire bien les choses" pour vous.

Aussi, Monsieur le maire, je me permets d'insister afin que les moyens nécessaires soient mis en œuvre afin que ces enregistrements ne puissent plus souffrir de contestations.